

# VILLE DE TOULOUSE : PRÉVENTION PRÉCOCE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

## CONTEXTE

La ville de Toulouse accueille 6 000 enfants entre 0 et 3 ans répartis sur l'ensemble du territoire toulousain.

### LA VOLONTÉ POLITIQUE

Placer les lieux d'accueil comme lieu de prévention précoce.

**OBJECTIF** : réduire les inégalités sociales d'accès aux soins en proposant des diagnostics précoces.

**TERRITOIRES CIBLÉS** : ensemble de la Ville.

**PUBLIC CIBLÉ** : ensemble des enfants accueillis sur les structures petite enfance (multi-accueil, crèche familiale et halte-garderie).

### MOYENS MIS EN PLACE

4 médecins territoriaux (2,8 ETP) intégrés à la direction Petite Enfance, rattachés directement au directeur répartis sur l'ensemble de la ville :

- Visite médicale d'admission systématique de tous les enfants accueillis plus de 2 jours par semaine.
- Formation des équipes d'encadrement et de terrain par les médecins Petite Enfance, et par des organismes spécifiques. Les thématiques abordées sont évaluées en fonction des problématiques récurrentes (langage, Trouble du Spectre Autistique, maltraitance, développement psychomoteur, ...).
- Rencontre avec les familles.
- Travail de réseau (ARS, PMI, pédopsychiatrie, CHU, médecine libérale...).

## EN DÉTAIL :

Les enfants sont vus en consultation à l'admission quelque soit leur âge. Au sein des structures, les professionnels de la petite enfance assurent conseils et soutien auprès des familles, avec l'appui du Médecin Petite Enfance si nécessaire.

Des temps d'observation et des consultations de suivi sont mis en place pour les enfants repérés par le Médecin Petite Enfance, par les professionnels de la structure, ou à la demande des familles.

Des orientations précoces peuvent être proposées en lien avec le médecin de l'enfant vers les structures de soins du territoire.

Ce travail est rendu possible par l'implication des équipes terrain, le temps dédié des médecins Petite Enfance de la Direction et la construction du réseau au quotidien au sein de la collectivité et avec les partenaires extérieurs.

## UN EXEMPLE CONCRET

### MISE EN PLACE D'UN DÉPISTAGE CIBLÉ DES TROUBLES AUDITIFS ET DE LA COMMUNICATION (lancement février 2018)

#### Étapes de l'action :

1. Convention de partenariat entre la Ville de Toulouse et un partenaire reconnu sur le territoire pour sa compétence dans les troubles auditifs (ASEI) ;
2. Co-construction d'une fiche d'observation par les Médecins Petite Enfance, les ORL et orthophonistes de l'ASEI ;
3. Remplissage des fiches d'observation pour tous les enfants à partir de 18 mois, par les professionnels de la structure de l'enfant +/- complétées par les éléments d'observation des parents ;
4. Analyse des fiches par le Médecin Petite Enfance et les équipes encadrantes ;
5. Si besoin, proposition d'une consultation orthophonique en présence de la famille ;
6. En fonction des besoins repérés, orientation vers les structures spécialisées par le biais du MPE.

20 créneaux de consultations prévus par an.

Environ 120 enfants bénéficieront d'une consultation orthophonique.

Valeur cible: au moins 50% des enfants bénéficiant d'une consultation orthophonique seront orientés vers une consultation spécialisée.

Coût annuel pour la ville : 2 500 euros.

#### Éléments essentiels pour la mise en œuvre de ce type d'action :

- Volonté politique avec financement, moyens humains et organisationnels
- Formation continue et spécifique des Professionnels Petite Enfance
- Engagement et implication des équipes des structures d'accueil
- Construction et entretien d'un réseau de partenaires de dépistage et de soins : ici l'ASEI et son équipe d'orthophonistes pour assurer le dépistage en amont et en aval, les partenaires de soins afin de permettre une prise en charge précoce.

#### L'évaluation : quels indicateurs identifiés ?

- Évaluation quantitative: nombre d'enfants initialement concernés, nombre d'enfants ayant bénéficié d'une consultation orthophonique, nombre d'enfants secondairement orientés
- Identification des freins: nombre de consultations proposées adéquat, freins organisationnels, information des familles...
- Évaluation du partenariat
- Taux de satisfaction des familles.